



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 127467

Texte de la question

M. Jean-Claude Guibal attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur le renforcement du contrôle des dispositifs médicaux. L'affaire des implants mammaires PIP a mis en lumière les faiblesses de la régulation de ces produits de santé. Le champ des dispositifs médicaux (DM) est vaste : de la compresse au cœur artificiel. Pour commercialiser son DM, un fabricant doit obtenir le marquage « CE » (conformité européenne), délivré par un organisme notifié. Or de nombreuses voix s'élèvent pour demander le renforcement des contrôles avant la mise sur le marché de ces dispositifs médicaux et une meilleure surveillance après leur commercialisation. À l'heure où un règlement communautaire sur les DM est en préparation, le débat est ouvert sur la meilleure façon de renforcer la protection des patients. Il lui demande de lui préciser quelles initiatives la France entend prendre dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Guibal](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 127467

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2012, page 918

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)